

Présentation de l'ALECA

L'acronyme « ALECA » signifie « **Accord de Libre Échange Complet et Approfondi** ».

Il concerne **un projet d'accord** entre la Tunisie et l'Union européenne pour élargir et consolide leur coopération économique. L'ALECA concrétise un objectif majeur du [Partenariat Privilégié](#) obtenu par la Tunisie auprès de l'UE en Novembre 2012 et constitue un instrument d'intégration de l'économie tunisienne dans le marché intérieur de l'Union Européenne. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un nouvel accord commercial, mais plutôt d'une intégration plus profonde de l'économie tunisienne dans l'espace économique euro-méditerranéen. Cette meilleure intégration de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen se ferait en :

- harmonisant progressivement les réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique
- réduisant les obstacles non tarifaires
- simplifiant et facilitant les procédures douanières
- améliorant les conditions d'accès des produits et services aux marchés respectifs.

✘ Plus spécifiquement, ce projet d'accord vise à **compléter et à étendre** à d'autres secteurs la zone de libre échange pour les produits industriels manufacturés mise en place en 2008 en vertu de [l'Accord d'Association de 1995](#). En effet, **l'Accord d'association de 1995 ne prévoyait l'élimination des tarifs douaniers que pour les seuls produits industriels, et un échange de concessions pour une liste de produits agricoles, agroalimentaires et de la pêche dans le cadre de contingents**

Au-delà de l'accord avec l'UE, l'ALECA s'inscrit dans la stratégie nationale de réformes amorcées par la Tunisie pour asseoir une intégration progressive du pays dans son contexte régional, maghrébin, arabe, euro-méditerranéen et international.

Pour le pays, **l'ALECA représentera un véritable « accélérateur » des réformes décidées et planifiées en toute souveraineté.**

Si l'ALECA était finalisé, ses bénéfices pour la Tunisie seront les suivants :

- les produits et services tunisiens accèderont, à terme, plus facilement à un

marché européen de 500 millions de consommateurs

- les conditions d'investissement et le climat des affaires seront améliorés grâce à un cadre réglementaire plus prévisible et plus proche de celui de l'UE.
- l'adaptation progressive de l'économie tunisienne aux normes européennes devrait également contribuer à hausser la qualité des produits et services tunisiens, ce qui sera également bénéfique aux consommateurs tunisiens et améliorera leur accès aux autres marchés.

Lesquels services ne seraient pas au détriment du respect des normes sociales et environnementales internationales

Une fois l'accord signé et ratifié, **la mise en œuvre des engagements de l'ALECA s'étalera progressivement sur un calendrier qui sera négocié.**